

EXERCICE 1928

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 MARS 1929

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL:

MULHOUSE, 1, Rue du Havre

Agences à Mulhouse: 23, Grand'Rue et 3, rue du Sauvage

SUCCURSALES:

Paris, 127, rue du Faubourg S-Honoré

Strasbourg, Colmar, Metz, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat, Thann,

Zurich, Bahnhofstrasse

AGENCES:

Altkirch, Bischwiller, Cernay, Haguenau, Masevaux, Rouffach, Saint-Louis,
Saverne, Schirmeck, Thionville.

BUREAUX PERMANENTS:

Barr, Benfeld, Brumath, Dannemarie, Ensisheim, Hayange, Lapoutroie,
Neuf-Brisach, Obernai, Pfaffenhoffen, Ribeauvillé, Saint-Amarin, Soultz (H-Rhin).

BUREAUX PÉRIODIQUES:

Betschdorf-le-Bas, Bonhomme, Bouxwiller (Bas-Rhin), Durmenach, Eppig, Ferrette,
Liépvre, Marckolsheim, Niederödern, Orbey, Pfetterhouse, Reichshoffen, Rothau,
Saint-Blaise, Sainte-Croix-aux-Mines, Seppois-le-Bas, Sierentz, Soufflenheim,
Soultzmatt, Villé, Wesserling, Wisches.

EXERCICE 1928

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 MARS 1929

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Opton d'exempte de Mulhouse

EXERCICE 1928

CONSEIL D'ADMINISTRATION

— 1929 —

Président d'Honneur:

M. Eugène RAVAL, O *, Banquier à Paris,

X MM. Arnold SEYRIG, *, Industriel à Mulhouse,
Président;

X Léon DARDEL, C *, Industriel à Paris,
Vice-Président;

Edouard GAST, *, Industriel à Issenheim;
Vice-Président;

Paul SALMON, *, Administrateur-délégué;

Marc BERNHEIM, O *, Industriel à Paris;

Paul FUZELIER, ancien Banquier à Saint-Dié;

Charles de FRÉVILLE de LORME, Industriel à Paris;

Paul JOURDAIN, *, Industriel à Altkirch;

Jules SCHALLER, Industriel à Montmorot;

Henry SCHLUMBERGER, Industriel à Mulhouse;

Henri THIERRY-MIEG, *, Industriel à Cernay;

Fernand VOGT, *, Industriel à Mulhouse.

RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués selon les prescriptions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre Etablissement et des résultats obtenus au cours de l'exercice 1928.

L'année qui vient de s'écouler a vu se réaliser la stabilisation légale. Cet évènement n'a pas eu sur la situation économique du pays d'influence réelle, précisément parce qu'il n'était que la consécration d'un état de fait ; mais il a été cependant le point de départ de diverses dispositions qui ont eu pour résultat de rendre la situation financière plus saine et mieux équilibrée.

Nous vous signalions en effet l'an dernier l'importance des achats de devises pratiqués par la Banque de France, opérations qui avaient comme contre-partie des émissions de francs venant grossir la circulation jusqu'à la rendre surabondante ; nous vous faisons remarquer que cet état de choses ne pouvait se maintenir sans de sérieux inconvénients et entraînait notamment un fléchissement du loyer de l'argent.

La première mesure prise pour parer aux offres de devises de plus en plus accentuées fut la suspension décrétée par le gouvernement le 10 janvier de la loi sur l'exportation des capitaux ; elle n'eût pas l'effet qu'on en attendait, les capitalistes étrangers considérant à juste titre que pareille mesure devait être interprétée comme une marque tangible de redressement financier et par conséquent comme une raison de prendre position sur le franc. L'emprunt émis par l'Etat le 7 mai fut immédiatement couvert au maximum fixé de 10 ½ milliards.

Par la suite les diverses conventions entre l'Etat, la Banque de France et la Caisse autonome rendirent possibles à la Banque de France un large échange

des devises qu'elle détenait contre de l'or, particulièrement sur le marché américain, et la suppression progressive des devises en report.

Ces mesures ont produit au cours des six derniers mois de l'exercice 1928 l'évolution recherchée et en fin d'exercice le total de la circulation des billets et des comptes créditeurs à la Banque de France se trouve couvert dans une proportion d'environ 40% par les réserves d'or. Cette situation doit évidemment inspirer une confiance absolue dans la valeur nouvelle fixée à notre monnaie nationale.

Si l'on considère du point de vue économique l'année qui vient de s'écouler il est regrettable d'avoir à constater que la balance commerciale est déficitaire, mais il y a lieu de remarquer que ce déficit tend à diminuer au cours des derniers mois. En fait il semble que le marché intérieur se soit élargi dans une proportion analogue à la diminution des exportations. L'industrie textile dont nous vous signalions l'an dernier la situation moins facile a vu se maintenir et même s'accroître les mêmes difficultés; dans cette branche particulièrement l'exportation a sensiblement faibli mais a été compensée en partie par une extension des ventes sur le marché intérieur au moins en ce qui concerne le tissu.

Les variations de cours de la matière première ont été sensibles notamment sur la laine. Les perspectives actuelles restent médiocres.

L'industrie métallurgique peut considérer l'année 1928 comme une année heureuse; dès le mois de mai le volume de la production s'est développé à un rythme rapide et les prix n'ont cessé de progresser; les fers marchands qui valaient en janvier à l'exportation Livres sterling 4.15 sont passés à fin décembre à Livres sterling 6 la tonne; le prix de revient n'a pas, de loin, suivi la même progression de sorte que nos grandes firmes métallurgiques ont travaillé dans d'excellentes conditions. De ce côté également on relève une plus grande capacité d'absorption du marché intérieur puisque l'exportation ne porte que sur moins de 50% de la production. Il y a lieu de considérer enfin l'effet régulateur du Cartel de l'acier. On peut augurer favorablement de l'exercice en cours. L'extraction minière, qu'il s'agisse de minerai de fer ou de potasse, a également progressé dans des conditions satisfaisantes.

Les conditions générales dans lesquelles s'est exercé notre activité ont donc été dans l'ensemble relativement favorables à nos intérêts, malgré un accroissement ininterrompu de nos charges d'exploitation et des lourds impôts qui nous atteignent.

Il nous a fallu évidemment tenir compte à notre personnel du prix élevé de la vie et des charges fiscales qu'il a lui-même à subir. Dans le même ordre d'idées nous étudions actuellement la création d'une caisse de retraites et nous vous proposerons tout à l'heure de prélever sur nos bénéfices une somme de Fr. 500.000,— qui serait dans notre esprit l'amorce de la réalisation de ce projet. Au cours de l'exercice nous avons pris part à un certain nombre d'opérations d'émission et de participation, en nous attachant plus particulièrement aux affaires de notre région parmi lesquelles nous vous citerons notamment:

Augmentation de capital Dollfus-Mieg & C^{ie},
» » Etablissements Japy Frères & C^{ie},
» » Houillères de Ronchamp,
» » Mines de Kali Sainte-Thérèse,
» » Société Anonyme des Chaux et Ciments Portland
du Haut-Rhin,
» » Société Générale de Constructions Electriques et
Mécaniques (« Alsthom »),
» » Compagnie des Tramways Strasbourgeois,
» » Société de Transport et de Manutention Indus-
trielle;

Formation du capital de la Société des Charbonnages du Midi;
Bons 6 1/2% Société Anonyme des Chaux et Ciments Portland du Haut-Rhin;
Obligations 3% type 1921 Compagnie des Chemins de Fer d'Alsace et de
Lorraine,
» 6% type 1921 Compagnie des Chemins de Fer d'Alsace et de
Lorraine,
» 6% Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain de Paris,
» 6% Fédération des Coopératives de Reconstruction du Haut-
Rhin,
» 6 1/2% Grands Moulins de Paris.

Rente 5% amortissable 1928,
Obligations 6 1/2% Etablissements Schaeffer & C^{ie}, à Pfastatt-le-Château,
Bons 6 1/2% Etablissements Zeller Frères & C^{ie}, à Oberbruck,
Obligations 6 1/2% Cimenterie de la Grande Paroisse, à Paris,
Obligations 6% Société Anonyme des Cycles Peugeot, à Valentigney,
Bons à lots de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931,

Obligations 6% Société Anonyme des Acières et Forges de Firminy,
Obligations 5% Postes, Télégraphes et Téléphones.

L'examen des résultats particuliers de nos divers sièges n'appelle pas en général d'observations spéciales; nous sommes heureux cependant de vous signaler nos progrès en Lorraine, ainsi que le développement constant de notre siège de Strasbourg. Notre siège principal de Mulhouse nous a donné des résultats plus particulièrement intéressants en ce qui concerne le champ de nos relations et l'importance grandissante du rôle de notre Etablissement dans la répartition des affaires régionales. Notre Siège de Paris a fait de nouveau de remarquables progrès et nous entrevoyons de ce côté dans un délai rapproché notre participation à des affaires pouvant présenter pour l'avenir de notre maison un intérêt non négligeable. A cet égard l'année en cours verra, pour nous, la mise au point d'une organisation et la création de moyens nouveaux nécessités par l'évolution des affaires en général et par le développement que nous prévoyons.

Notre situation au 31 décembre vous montre combien nous avons gardé le souci de la liquidité de nos moyens actuels et d'une trésorerie parfaitement saine; indépendamment de l'encaisse, du portefeuille commercial, du portefeuille titres, nous possédons encore Fr. 34.000.000,— d'obligations décennales immédiatement réalisables. C'est là le résultat d'une politique de prudence qui nous a conduits à ne pas sortir de notre cadre local sans être assurés de laisser à nos affaires régionales, qui restent la base de notre exploitation, toutes les ressources qui peuvent lui être nécessaires dans tous les cas.

Aujourd'hui l'activité productrice de notre Siège de Paris nous porte vers des affaires intéressantes, mais qui appellent des moyens en harmonie avec leur importance; c'est dans cet esprit que, conformément à l'autorisation qui résulte de l'article 6 de nos statuts, votre Conseil a décidé de porter le capital de Fr. 50.000.000,— à Fr. 75.000.000,— par l'émission prochaine de 50.000 actions nouvelles de Fr. 500,—. Cette opération ne présentera d'ailleurs aucune difficulté particulière et donnera à nos actionnaires des avantages matériels appréciables.

C'est ainsi que depuis sa création qui remonte à quatre-vingts ans, le Comptoir d'Escompte de Mulhouse a su sous tous les régimes et dans toutes les circonstances montrer la souplesse nécessaire et s'adapter sans difficultés réelles à l'évolution des lois économiques.

L'examen des différents postes de notre bilan appelle les constatations suivantes:

A l'actif les postes «Caisse et Banque de France» et «Banques» forment ensemble Fr. 134.000.000,— contre Fr. 184.000.000,— l'an dernier.

Notre Portefeuille commercial passe de Fr. 181.000.000,— à 184.000.000,—.

Le Portefeuille-Titres qui se chiffrait l'an dernier par Fr. 13.800.000,— s'établit à Fr. 15.800.000,—.

Nos comptes débiteurs se chiffrent par Fr. 256.000.000,— contre Fr. 202.000.000,—.

Le compte «Immeubles» apparaît pour Fr. 5.911.000,— sans changement appréciable.

Au passif nos comptes créditeurs et nos dépôts à terme accusent au total Fr. 529.000.000,— contre Fr. 523.000.000,— en 1927.

Déduction faite de tous frais généraux, charges et amortissements sur créances, engagements et immeubles, le solde bénéficiaire s'élève à Fr. 10.490.113,63

dont nous vous proposons l'emploi suivant:

Dividende statutaire de 4%..... » 2.000.000,—
laissant une somme de..... Fr. 8.490.113,63

dont il y a lieu de déduire 10% statutairement attribués
au Conseil, soit..... » 849.011,36

Reste Fr. 7.641.102,27

Report de 1927... » 4.961.931,94

Ensemble Fr. 12.603.034,21

Deuxième dividende de 8% » 4.000.000,—

Il resterait disponible..... Fr. 8.603.034,21

Sur cette somme nous vous proposons de prélever:

1° Fr. 500.000,— pour constituer un
fonds spécial destiné à former notre
première mise de fonds pour la créa-
tion d'une Caisse de retraites..... Fr. 500.000,—

2° » 2.500.000,—

que nous porterions à notre réserve
supplémentaire, laquelle atteindrait
ainsi Fr. 23.000.000,—

soit ensemble Fr. 3.000.000,—

Nous aurions à reporter à nouveau Fr. 5.603.034,21

L'ensemble de nos réserves de toute nature comprenant les postes: Réserve légale, Réserve supplémentaire, Fonds de prévoyance et Report, s'élèverait ainsi à Fr. 43.603.034,21, soit 87,20% de notre capital.

Nous disposerions capital et réserves de Fr. 93.603.034,21.

Si vous approuvez nos propositions, le dividende serait fixé à Fr. 60,— par action, payable le 31 mars courant contre remise du coupon N° 5, sous déduction des impôts.

Nous avons eu le très vif regret de perdre l'un de nos Présidents d'Honneur, M. PAUL CHAMBAUD; vous vous associerez certainement à votre Conseil pour déplorer la disparition de ce parfait honnête homme qui nous a donné en toute occasion les preuves les plus tangibles de son attachement à notre Etablissement.

Le mandat de M. DE FRÉVILLE DE LORME étant arrivé à expiration, vous aurez à désigner un administrateur; nous vous rappelons que M. DE FRÉVILLE est rééligible.

Vous aurez à désigner deux Commissaires aux Comptes et à fixer leurs émoluments.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions comportant:

- 1° Approbation du Bilan que vous avez sous les yeux;
- 2° Approbation du Compte de Profits et Pertes et de la répartition que nous venons de vous proposer;
- 3° Décharge et quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration;
- 4° Autorisation conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
- 5° Nomination d'un Administrateur;
- 6° Nomination de deux Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MESSIEURS,

Lors de votre Assemblée générale ordinaire du 7 mars 1928 vous avez bien voulu nous confier le mandat de commissaires aux comptes pour l'exercice de 1928.

Après examen et pointage de toutes les pièces comptables qui nous ont été soumises, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons eu la grande satisfaction de constater la parfaite régularité des chiffres d'après lesquels ont été établis les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous engageons donc à approuver le bilan présenté et à accepter les propositions que vous fera le Conseil d'administration pour la répartition des bénéfices de l'exercice 1928.

Les Commissaires aux Comptes :

MAX FREY

ROGER FAVRE

BILAN AU 31

DÉCEMBRE 1928

ACTIF		
	FR.	C.
Caisse et Banque de France	13.309.430	32
Banques	120.513.981	46
Portefeuille commercial et Bons du Trésor	184.573.784	70
Portefeuille Titres	15.816.446	02
Obligations décennales du Trésor français	33.951.840	—
Coupons	900.307	14
Comptes débiteurs, Clients	256.421.903	65
Débiteurs par acceptations	14.456.913	36
Immeubles et Propriétés	5.911.218	77
	<hr/>	
	645.855 825	42

PASSIF		
	FR.	C.
Capital	50.000.000	—
Réserve légale	Fr. 5.000.000,—	} 35.500.000 —
Réserve supplémentaire	» 20.500.000,—	
Fonds de prévoyance	» 10.000.000,—	
Comptes-courants et Dépôts	529.289.196	52
Acceptations à payer	14.456.913	36
Dividendes à payer	103.916	85
Réescompte	1.053.753	12
Profits et Pertes { Report 1927	Fr. 4.961.931,94	} 15.452.045 57
{ Bénéfices nets 1928	» 10.490.113,63	
	<hr/>	
	645.855.825	42

DOIT		
	Fr.	C.
Frais généraux	16.758.762	30
Solde créditeur	15.452.045	57
	<hr/>	
	32.210.807	87

PERTES		
	Fr.	C.
Report	4.961.931	94
Bénéfice brut	27.248.875	93
	<hr/>	
	32 210.807	87

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le Bilan arrêté au 31 décembre 1928 et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1928, tels qu'ils sont présentés, et donne à tous les membres du Conseil quitus et décharge de leur gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 1928.

Elle donne aux Administrateurs, en tant que de besoin, les autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe le dividende à 12 %, soit Fr. 60,— par action. Ce dividende sera payable à partir du 31 mars 1929, sous déduction des impôts contre présentation du coupon N° 5 pour les titres au porteur et contre estampillage des certificats pour les titres nominatifs.

Troisième Résolution

L'Assemblée réélit M. CHARLES DE FRÉVILLE DE LORME, membre sortant du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de six ans; ses fonctions prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire de 1935, rendant compte de l'exercice 1934.

Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaires aux Comptes MM. MAX FREY et ROGER FAVRE, avec mission de présenter le rapport sur l'exercice 1929, et avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Elle fixe leur rémunération à Fr. 2000,— par an pour chacun d'eux.
